

SCoTD'AUTAN ET DE COCAGNE**Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne
du lundi 23 février 2026**Espace Ressources _ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres
Extrait du registre des délibérations**Délibération n° 2026/01****Approbation du compte financier unique 2026
Du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

Participants

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 8

Date de 1^{ère} convocation : 04 février 2026Date de 2^e convocation : 13 février 2026**Présents**

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
M. Didier PHILIPOU	M. Bernard HOULES
M. Alain VAUTE	M. Vincent COUSINIE
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jacques ARMENGAUD	M. Francis CESCATO
M. Jean-Luc ALIBERT	M. Francis CESCATO
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
M. Daniel PEIGNÉ	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

Pouvoirs non valides : 0

Accusé de réception en préfecture 081-200003184-20260223-DEL_2026-01-BF Date de télétransmission : 27/02/2026 Date de réception préfecture : 27/02/2026
--

Délibération n° 2026/01

**Approbation du compte financier unique 2025
du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Le compte financier unique de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat 2024 (1)	Part affectée à l'investissement : exercice 2025 (2)	Résultat de l'exercice 2025 (3)	Résultat global de clôture 2025 (1+ 2 + 3)
INVESTISSEMENT	134 930,09	-	2 819,28	137 749,37
FONCTIONNEMENT	57 303,01	-	13 447,47	70 750,48
Total	192 233,10		16 266,75	208 499,85

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 208 499,85 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte financier unique 2025.

Le Président, après avoir présenté le compte financier unique de l'exercice 2025, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

Après en avoir délibéré,

Le Président ne participant pas au vote,

- approuve le compte financier unique 2025 conformément au document joint en annexe,
- constate l'accord du Trésorier Principal de Castres sur les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives :
 - au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
 - aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- décide de la reprise sur l'exercice 2026 :
 - o de l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 137 749,37 €,
 - o de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 70 750,48 €,
 - o d'affecter la somme de 0 € à la section d'investissement pour combler le besoin de financement de cette section.
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Accusé de réception en préfecture 081-200003184-20260223-DEL_2026-01-BF Date de télétransmission : 27/02/2026 Date de réception préfecture : 27/02/2026
--

Fait et délibéré à Castres, le 12 février 2026

Pour extrait conforme

Le Président,

La-le secrétaire de séance,



Alain VAUTE

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20260223-DEL_2026-01-BF
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026